



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2015)2

Strasbourg, 13 mars 2015

**7^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16 (après-midi) - 17 mars 2015**

Palais de l'Europe, Salle 14

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CDCCP EN 2014-2015

ET CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

DOCUMENT POUR INFORMATION ET SUIVI

Point 3.1 du projet d'Ordre du jour

Le Bureau est invité à examiner l'état de mise en œuvre de son Programme de travail.

Introduction

Lors de sa 3^e réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP « a pris note des informations figurant dans le document CDCPP(2014)6 sur le programme d'activités pour 2014-2015 et a proposé d'inclure pour chaque activité des informations concernant les indicateurs, le calendrier et le budget. Pour l'avenir, le Comité a recommandé de commencer par examiner les résultats obtenus durant le biennium précédent afin de pouvoir mieux déterminer les priorités et les enjeux » [Rapport abrégé, CDCPP(2014)20].

Le Secrétariat a établi le présent document de travail comme un outil permettant au CDCPP d'avoir une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées et des moyens pour les mettre en œuvre. Certaines des activités mentionnées dans les pages qui suivent résultent de décisions spécifiques du Comité des Ministres (mandats occasionnels). Pour les autres, il appartient au CDCPP et aux Etats membres de suivre leur mise en œuvre.

Dans de nombreux cas, le CDCPP et/ou son Bureau devra décider des mesures à prendre et de la manière de procéder dans le cadre de points spécifiques à l'ordre du jour. Le présent document donne une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des différentes mesures engagées pour atteindre les objectifs du mandat.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à examiner le suivi du Programme de travail (I), ainsi que le Calendrier des réunions organisées par le Conseil de l'Europe (II), et à donner des orientations au Secrétariat pour sa mise en œuvre en 2015.

I.

Programme de travail du CDCPP 2014-2015 basé sur son Mandat

Mandat

Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, le CDCPP supervisera les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage et *conseillera le Comité des Ministres* sur toutes les questions relevant de sa compétence. Son objectif général consistera, en tenant pleinement compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage.

Le CDCPP a conseillé le Comité des Ministres dans la préparation des Recommandations suivantes :

1) [Recommandation 2038 \(2014\) « Le patrimoine menacé en Europe »](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Lors de sa réunion du 24-25 juin 2014, le Bureau du CDCPP, donnant suite à une consultation du Groupe de Rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C), a adopté des commentaires au nom du CDCPP sur la Recommandation. Le Secrétariat du CDCPP a transmis les commentaires au Secrétariat du Comité des Ministres. Le Comité des Ministres a adopté la réponse le 24 octobre 2014 :

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21313&lang=FR>

« *Le patrimoine menacé en Europe* »

Auteur(s) : Comité des Ministres

Origine - Adoptée à la 1210e réunion des Délégués des Ministres (22 et 24 octobre 2014). 2014 - Commission permanente de novembre

Réponse au [REC 2038 \(2014\)](#)

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la Recommandation 2038 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur «Le patrimoine menacé en Europe». Il a porté ce texte à l'attention des gouvernements des Etats membres et l'a communiqué aux comités compétents pour commentaires.

2. Il reconnaît le rôle important du patrimoine culturel pour promouvoir la diversité et favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle. Dans cet esprit, le Comité des Ministres a choisi de consacrer l'un des sous-thèmes de la Rencontre du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, tenue à Bakou en septembre 2014, à «La contribution du patrimoine culturel à caractère religieux au dialogue interculturel et au respect des valeurs universelles défendues par le Conseil de l'Europe».

3. Le Comité des Ministres partage l'avis de l'Assemblée qu'il devrait exister une plus grande cohérence des actions entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'UNESCO, au niveau européen. Le Comité des Ministres salue les efforts visant à renforcer la coopération avec les partenaires internationaux du Conseil de l'Europe dans des domaines d'intérêt commun, y compris celui de la préservation et la promotion du patrimoine culturel. A titre d'exemple, il réfère à l'action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en faveur des Journées européennes du patrimoine, dont l'un des objectifs clé, outre la promotion du patrimoine culturel, est de rapprocher les citoyens afin de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, au-delà des différences de cultures et de langues.

4. Le Comité des Ministres salue l'intérêt de l'Assemblée pour la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine culturel et naturel. Il souligne que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe et la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique en font également partie. Le suivi de ces conventions et l'assistance apportée aux Etats pour en faciliter la mise en œuvre font partie du Programme et Budget 2014-2015 de l'Organisation. Celui-ci intègre également des activités, tant sur le plan de la culture, du patrimoine et du paysage, que sur le plan de l'éducation, notamment concernant l'enseignement de l'histoire, qui répondent aux grandes orientations proposées par l'Assemblée au paragraphe 4 de sa recommandation.

	<p>5. Pour conclure, le Comité des Ministres tient à assurer l'Assemblée de l'attention qu'il porte aux initiatives régionales auxquelles elle fait référence. Il salue le potentiel de ces projets pour favoriser des dynamiques régionales et des échanges d'expertises et d'expériences entre pays voisins qui font face à des situations similaires, notamment dans les domaines de la protection, de la conservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. »</p> <p>2) Recommandation 2049 (2014) « Identités et diversité au sein de sociétés interculturelles » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Les Délégués du Comité des Ministres ont décidé d'adresser la Recommandation au CDCPP pour information, et éventuellement pour commentaires, avant le 31 octobre 2014. Une consultation écrite des membres du CDCPP a été effectuée. Le Secrétariat du CDCPP a transmis les commentaires au Secrétariat du Comité des Ministres (cf. annexe du Document CDCPP-Bu(2014)16). Le Comité des Ministres a adopté la réponse le 21 janvier 2015 : CM/AS(2015)Rec2049 final.</p> <p>3) Recommandation 365 (2014) - « Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication » du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux Les Délégués du Comité des Ministres ont décidé d'adresser la Recommandation au CDCPP pour information, et éventuellement pour commentaires, avant le 31 janvier 2015. Suite à une consultation écrite des membres du CDCPP, leurs commentaires ont été envoyés au Secrétariat du Comité des Ministres en décembre 2014. Le Comité des Ministres se prononcera prochainement sur ce point.</p>
	<p>Conformément à son mandat, le CDCPP est chargé :</p>
1.	<p>(i) de superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés ; d'élaborer de nouvelles normes ou d'adapter les normes existantes sur la base des résultats des projets pilotes réalisés sur le terrain, en vue d'améliorer la gouvernance et les capacités dans le domaine de la culture, du patrimoine culturel, du paysage et du développement socio-économique intégré, du dialogue interculturel, du renforcement de la confiance, ainsi que de la reconstruction et du développement à l'issue d'un conflit</p>
1.1.	<p>Superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés</p>
	<p>a. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro</p> <p>Modalités Mandat du CDCPP</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Mise en œuvre du Plan d'action [CDCPP(2013)16]</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p>

Situation actuelle

17 Etats membres ont aujourd'hui ratifié la Convention de Faro. Le Plan d'Action Faro a été initié à partir de trois axes prioritaires et de six objectifs choisis pour souligner la contribution de cette Convention aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe. Les conclusions du Forum de Marseille (septembre 2013, première étape dans le processus) ont permis de dégager les premiers termes d'un cadre de référence commun structuré autour de trois principes :

- la citoyenneté s'appuie sur une communauté spécifiquement ancrée dans un territoire ;
- la cohésion sociale est renforcée sur des modalités de participation et d'engagement ;
- la démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile.

Pour étayer ces principes et les vérifier dans d'autres circonstances, neuf « critères » sur les valeurs sociales du patrimoine ont été validés. Le cadre de référence ainsi initié a permis d'élaborer et de tester des actions visant à promouvoir la Convention de Faro et à encourager sa ratification et sa mise en œuvre par les Etats membres (Ateliers de Faro, Appréciations de Faro, Applications de Faro, voir www.coe.int/faroconvention). Ces actions développent *de facto* une fonction de suivi portant à la fois sur les législations, les politiques et les pratiques en matière de patrimoine culturel et plus généralement de démocratie et de gestion des diversités. Ces premiers résultats encouragent la poursuite des actions afin de collecter plus d'informations concrètes et de multiplier les exemples d'initiatives citoyennes se référant aux principes de Faro.

La démarche du Conseil de l'Europe engagée dans le cadre du Plan d'action Faro a été soutenue et encouragée par l'Union européenne, qui fait volontiers référence aux principes de Faro. Cette démarche a également été reconnue dans le cadre des Capitales culturelles européenne notamment pour sa capacité à proposer des solutions pratiques en matière de participation citoyenne.

b. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Programme de travail pour la Convention européenne du paysage

Modalités

Mandat du CDCPP

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

Rapports et décisions du Comité des Ministres.

Bénéficiaire(s)

Etats membres du Conseil de l'Europe

Situation actuelle

Lors de sa 3^e réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note des bonnes pratiques sélectionnées aux niveaux national et européen pour le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage en vue de leur large diffusion dans les Etats membres pour leur valeur exemplaire et comme source d'inspiration. Il a proposé de faire également référence dans le document aux Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

La prochaine Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sera organisée en 2015 :

- 1-2 octobre 2015, 16^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre (visite d'étude le 30 septembre 2015).

Les conclusions de la Réunion seront présentées à la 5^e Session plénière du CDCPP en 2016 et à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

c. Décisions relatives à l'attribution du Prix européen du paysage, pour examen par le Comité des Ministres

Modalités

Mandat du CDCPP

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

Rapports et décisions du Comité des Ministres

Bénéficiaire(s)

Parties à la Convention européenne du paysage

Situation actuelle

Préparation :

- des actes de la 14^e Réunion des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* », Wroclaw, Pologne, 10-12 juin 2014 ;
 - de la publication Prix du paysage du Conseil de l'Europe (sessions 1, 2, 3);
 - organisation de la 4^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
 - préparation de la Réunion du Jury du Prix (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, 16-17 avril 2015).
- Les propositions du Jury seront présentées à la 4e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015).

d. Journées européennes du patrimoine

Modalités

Programme joint du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne

Calendrier

2015-2016

Résultats attendus

Mise en œuvre de la 4^e phase de développement du portail des JEP (www.europeanheritagedays.com) avec l'objectif de faciliter l'ajout d'évènements nationaux sur la Plateforme européenne. Cette étape impliquera la création d'un mécanisme d'import direct pour encore 8 des 50 Etats participants et la création de jusqu'à 4 microsites. Ceci se manifestera par plus de 30 000 événements JEP téléchargés sur le portail JEP d'ici fin 2015.

Mise en œuvre d'une célébration ou d'un « lancement » des activités de la JEP dans l'objectif de créer de la visibilité pour le Programme et pour stimuler une large reconnaissance publique de la célébration en cours d'un « Patrimoine européen commun » en septembre/octobre 2015.

Dans le cadre de la grande coopération européenne, une série d'activités transfrontalières sera développée pour encourager la collaboration et la visibilité. Une plus grande visibilité du Portail, du Programme et du 30^e anniversaire des JEP sera développée. Une stratégie des média sociaux sera mise en œuvre via des campagnes actives sur Facebook, Twitter et Youtube.

	<p>Le rôle des Coordinateurs nationaux sera renforcé en tant que 3^e pilier du Programme. Pour cette raison, le Comité de pilotage a été créé en 2014. L'échange d'informations entre les membres de ce groupe et des rencontres indépendantes de Coordinateurs nationaux se tiendront en Irlande, en Espagne et en Autriche.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle Le Comité de pilotage a été créé et engagé dans le développement de la Dimension européenne et des Communautés patrimoniales. 8 systèmes de captures d'écran sont mises en œuvre et plus de 16 000 événements sont actuellement visibles sur le site web. Deux solutions de microsites sont mises en œuvre et développées. L'ensemble des 50 Etats ont fait connaître leurs thèmes et dates via le portail JEP.</p>
1.2.	<p>Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres</p>
	<p>a. Projets de Recommandation du Comité des Ministres concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p>i) Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation</p> <p>Modalités Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p>Calendrier 2014-2015. Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation <u>CM/Rec(2014)8</u> lors de sa 1207^e réunion du 17 septembre 2014.</p> <p>Résultats attendus Mise en œuvre de l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour l'éducation.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention</p> <p>Situation actuelle Présentation de la Recommandation à la 4e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015). Diffusion et mise en œuvre de la Recommandation.</p>

ii) Projet de Recommandation CM/Rec(2014)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur le matériel pédagogique sur l'éducation au paysage dans le primaire

Modalités

Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Calendrier

2015

Résultats attendus

Documents à l'attention des Parties à la Convention pour la mise en œuvre de l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour l'éducation et des principes de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Bénéficiaire(s)

Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention

Situation actuelle

Préparation de matériel pédagogique pour l'enseignement du paysage dans les écoles primaires. Un projet de recommandation sera présenté à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (19-20 mars 2015), puis à la 4^e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015).

b. Recommandation CM/Rec(2015)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les cités interculturelles

Situation actuelle

Les Délégués ont adopté la Recommandation CM/Rec(2015)1 sur l'intégration interculturelle lors de leur 1217^e réunion du 21 janvier 2015.

c. Autres projets de recommandation concernant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel

Modalités

Projets de recommandations.

Calendrier

2014-2015

Résultats attendus

Élaboration de nouveaux projets de recommandation.

Bénéficiaire(s)

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

	<p>Situation actuelle Le Secrétariat a apporté son soutien à l'élaboration du rapport de l'Assemblée parlementaire sur « le patrimoine européen en danger ». Le projet de Recommandation 2038 et la Résolution 1981 ont été adoptés par l'Assemblée en mars 2014. Le Comité des Ministres a formulé une réponse le 24 octobre 2014. http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=21313&lang=FR</p> <p>Par ailleurs le rapport sur le « Patrimoine culturel dans les situation de crises et d'après-crisis », préparé avec le concours du Secrétariat, a été adopté par le Comité culture de l'Assemblée parlementaire le 4 décembre 2014. Il sera soumis à l'Assemblée parlementaire en mai 2015. Le projet de Recommandation suivra.</p> <p>En fonction des résultats attendus du groupe de travail sur les enseignements tirés des projets de coopération technique [cf. document CDCPP-Bu(2014)14], certains thèmes prioritaires pourraient émerger et être proposés par le CDCPP pour faire l'objet de projets de recommandation.</p> <p>d. Projet de recommandation sur l'utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de lignes directrices visant à les fonder sur des éléments concrets</p> <p>Modalités Projets de recommandations.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Élaboration de nouveaux projets de recommandation.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle De premiers travaux sur des lignes directrices / orientations politiques concernant la manière de relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel sont menés dans le cadre du suivi de la plate-forme d'échanges de Bakou (4-5 juillet 2014). Un projet de recommandation sur l'internet des citoyens est actuellement en préparation et sera soumis au CDCPP en juin 2015.</p>
1.3.	<p>Préparation de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage en 2015</p>
	<p>Modalités La Conférence, organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, permet aux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux Etats observateurs et aux institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de présenter l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre.</p> <p>Calendrier 19-20 mars 2015, Palais de l'Europe, Strasbourg (Visite d'étude le 18 mars 2015).</p>

	<p>Résultats attendus Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite rapport au Comité des Ministres.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle La Conférence est organisée sous les auspices de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le projet d'ordre du jour et les documents de travail de la réunion sont disponibles sur le site de la Convention européenne du paysage http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage Les conclusions de la Conférence seront présentées à la 4e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015).</p>
2.	<p>(ii) d'encourager les plates-formes et réseaux européens - y compris électroniques – pour recueillir les meilleures pratiques et partager l'expérience acquise en matière de politiques et de stratégies de la culture, du patrimoine et du paysage, ainsi que de leur valeur pour la société, en gardant à l'esprit le rôle essentiel du dialogue intergouvernemental</p>
2.1.	<p>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans le domaine de la culture par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium et CultureWatchEurope</p>
	<p>Modalités Mandat du CDCPP.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus - Un examen ciblé de la politique culturelle par des pairs est mis à la disposition du Ministère de la Culture et des Médias de la Serbie en 2015. - Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe propose des informations ciblées sur les thèmes de la culture et de la démocratie aux Etats membres. - Le Compendium sert de plate-forme européenne et de modèle pour le World-CP (système d'information mondial sur les politiques culturelles, http://www.worldcp.org/) et propose des conseils méthodologiques.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle La réunion 2014 des auteurs du Compendium (événement organisé à Bruxelles, les 4-5 décembre 2014, dans le cadre de la Présidence belge) a permis d'examiner le projet de cadre d'indicateurs d'impact sur la culture et la démocratie (IFCD) et de tenir un important débat sur le juste équilibre à trouver entre études quantitatives et qualitatives pour élaborer les politiques culturelles. Les synergies entre les chercheurs et l'IFCD seront renforcées en 2015.</p> <p>Le contrat pour l'édition 2015 du Compendium est en préparation avec ERICarts, le partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe. En 2015, les travaux porteront essentiellement sur la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie. Il est prévu de préparer l'intégration des profils nationaux du Belarus et de la Turquie. Le système met à disposition 42 profils politiques nationaux. A chacun sera ajouté un bref résumé, et des applications Compendium conviviales seront développées pour prendre en compte la généralisation des tablettes et des mobiles.</p>

	<p>Des progrès sont réalisés en ce qui concerne le WORLD-CP, l'extension mondiale du Compendium, de nouveaux profils étant prévus pour la Mongolie, le Canada et Singapour, tandis que les profils du Zimbabwe et de l'Inde font l'objet d'une mise à jour. Le partenaire de la FICAAC, la Fondation Asie-Europe, a également l'intention de demander les profils de trois autres pays asiatiques et d'organiser une réunion d'auteurs/experts dans la région en 2015 (voir aussi : http://www.worldcp.org/index.php).</p> <p>La plateforme 2014 de CultureWatchEurope, tenue conjointement avec la réunion des auteurs du Compendium, a été l'occasion de débats entre de multiples acteurs sur la culture et la démocratie selon trois perspectives : élaboration de politiques fondée sur des faits et intérêt actuel pour les indicateurs ; relations extérieures et expériences provenant d'Asie ; démocratie culturelle comme priorité politique belge.</p> <p>Une première visite d'experts s'est déroulée dans le cadre de l'examen culturel de la Serbie par des pairs ; elle a porté sur la réforme du domaine des arts du spectacle à Belgrade. La deuxième visite d'experts, prévue du 24 au 27 février 2015, couvrira des secteurs et des institutions hors de la capitale. L'exercice donnera lieu à un rapport stratégique unique élaboré par des experts nationaux et internationaux à l'intention du Ministère de la Culture et des Médias.</p>
2.2.	<p>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du patrimoine par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : HEREIN</p>
	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du système d'information HEREIN et mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités - Création des outils opérationnels pour une base de connaissances au service du Réseau européen du patrimoine. <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle Suite à la réunion des Coordinateurs (Mons, Belgique, novembre 2014), les nouvelles procédures de gestion de HEREIN ont été validées et une feuille de route a été adoptée pour motiver les Coordinateurs à développer la base de données et à mobiliser le Réseau en faveur de l'émergence d'une base de connaissance. 26 pays ont publié et mis à jour leurs rapports nationaux et les autres sont en train de le faire. Le Système HEREIN a intégré tous les documents de référence du Conseil de l'Europe et de nouvelles fonctionnalités ont été initiées. Des aménagements sont en cours pour permettre à HEREIN de devenir une plateforme de coordination pour les principaux projets de coopération technique (Faro, LDPP, COMUS), ainsi que pour compiler toutes les informations relatives au programme de coopération et d'assistance techniques (afin d'aider le groupe de travail dans l'analyse de l'impact des résultats).</p>
2.3.	<p>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : ELCIS</p>
	<p>Modalités Etablissement du Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son glossaire pour la coopération des Etats membres.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Connaissance des paysages et des politiques les concernant, en vue de favoriser la qualité de vie des populations en prenant soin de leur cadre de vie.</p>

	<p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle Les manuels d'utilisation ont été préparés et un travail complémentaire a été réalisé afin de permettre notamment l'utilisation du Système d'information dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe. Les Etats membres du Conseil de l'Europe seront invités à utiliser le Système d'information fin 2014. Le Système d'information sera présenté à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (19-20 mars 2015), puis à la 4^e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015). A cette occasion, un événement parallèle sur les systèmes d'information ELCIS, HEREIN et Compendium des politiques culturelles, sera organisé à l'attention du Comité des Ministres. Une deuxième phase de travail sera menée en 2015 afin de permettre l'extraction et des données du Système d'information de la Convention européenne du paysage.</p>
3.	<p>(iii) d'évaluer l'impact de l'assistance technique et des projets pilotes mis en œuvre sur le terrain dans le cadre du Programme de coopération d'assistance technique</p>
3.1	<p>Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices</p>
	<p>Modalités Un groupe de travail a été constitué par décision du Bureau du CDCPP (juin 2014). Il est composé du Président du CDCPP, d'un rapporteur, de trois membres du CDCPP, de deux membres d'ONGs observateurs au CDCPP et d'un représentant du Réseau HEREIN.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets réalisés dans le cadre du Programme de coopération et d'assistance techniques seront analysés ; - des thèmes transversaux seront identifiés en ligne avec les objectifs du CDCPP et les priorités de l'Organisation ; - des rapports thématiques seront produits par les experts pour analyse par le groupe de travail ; - des documents de référence définissant la position du CoE concernant les thèmes transversaux seront publiés (ils pourront être diffusés via HEREIN et éventuellement servir à l'élaboration de textes officiels – Recommandations). <p>Bénéficiaire(s) Délégation du CDCPP, Ministères concernés</p> <p>Situation actuelle Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois du 21 au 22 janvier 2015. La méthodologie de travail a été adoptée. Un premier rapport (document de travail) doit être préparé par le Secrétariat pour analyse par le groupe. Les travaux du groupe de travail seront réorganisés au cours du second semestre 2015 en raison de la surcharge de travail du Secrétariat au début de l'année 2015.</p>

4.	(iv) de donner suite à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (Moscou, 15-16 avril 2013) sur la base de sa déclaration finale et de la décision spécifique du Comité des Ministres, eu égard à la fonction du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne unique pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ; conformément aux décisions du Comité des Ministres, de suivre les propositions complémentaires pouvant émaner de rapports pertinents en relation avec les domaines de la culture, du dialogue interculturel, du patrimoine culturel et du paysage
4.1	Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture
	<p>Modalités Elaboration de lignes directrices et d'un cadre d'indicateurs avec des contributions de consultants experts.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cadre d'indicateurs visant à mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture est largement diffusé et un nouvel argumentaire sur la culture et la démocratie est présenté ; - une plate-forme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture est mise en place à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens de la culture et des lignes directrices sont élaborées à l'intention des responsables politiques. <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle Les travaux menés en 2014 sur le cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie par la « HERTIE School of Governance », en coopération avec un consortium de recherche, ont permis de rédiger un premier projet de cadre qui sera affiné en 2015.</p> <p>Sur recommandation du CDCPP, le projet de cadre et les résultats des premiers essais ont été soumis à l'examen des auteurs du Compendium les 4 et 5 décembre 2014, à Bruxelles. Le groupe a souligné l'importance des informations qualitatives pour fournir le contexte des données quantitatives et des indicateurs, ainsi que pour permettre une interprétation adéquate des conclusions. La Fondation européenne de la Culture et la Fondation ERSTE se rallieront au projet en 2015, et l'UE pourrait bien faire de même dès 2016.</p> <p>A la suite de la Conférence 2013 des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, une première réunion de la plateforme s'est tenue les 4 et 5 juillet 2014 à Baku ; les débats ont permis de dégager des éléments pour de futures lignes directrices. Avec l'aide du Secrétariat, un groupe de travail du CDCPP s'est appuyé sur ces éléments en vue de rédiger, en 2015, un projet de recommandation à l'attention du Comité des Ministres sur « L'internet des citoyens ». En 2015, une deuxième réunion de plateforme pourrait présenter la recommandation à un plus large public et faire avancer les travaux sur la culture et la numérisation.</p>

	<p>Autres activités</p> <p>- A l'occasion du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a conçu une brochure et une exposition : « La culture : cœur et âme de la démocratie ». Plusieurs manifestations ont eu lieu en décembre pour marquer cet anniversaire, notamment le lancement d'une publication : « La Convention culturelle européenne : 60 ans de coopération culturelle », produite par le BOZAR à Bruxelles, une table ronde sur le thème des défis de l'éducation et de la culture aujourd'hui et, enfin, une réunion commémorative organisée par le Gouvernement belge sur la pertinence de la Convention culturelle européenne au XXI^e siècle. Toutes les manifestations se sont déroulées dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.</p> <p>- La 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe, « Soif de liberté. L'Art en Europe depuis 1945 », a été suivie de plusieurs autres manifestations, notamment d'une Conférence internationale intitulée « L'idée européenne dans l'art et l'histoire de l'art » qui s'est déroulée dans le musée historique allemand de Berlin du 25 au 26 septembre 2014. Cette dernière manifestation donnera lieu à une publication à paraître début 2015. Une Conférence internationale de clôture sur la 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe est prévue à Bruxelles les 16 et 17 avril 2015.</p> <p>- Fin 2014, le Réseau universitaire européen d'études romani (RAN) a organisé de nombreux ateliers scientifiques. Son Comité scientifique s'est réuni le 7 novembre 2014 à Paris et approuvé le plan d'action final du projet allant jusqu'en mai 2015 ; ainsi est prévue, le 22 avril 2015 au Centre de jeunesse du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, une vaste vitrine sur les politiques en faveur de l'inclusion des Roms. Les réalisations du RAN feront l'objet d'un suivi par une structure indépendante qui sera accueillie par l'Université de Manchester. Cette démarche est importante pour informer scientifiquement les activités du futur Institut européen sur les Roms, comme prévu par le Conseil de l'Europe et ses partenaires.</p>
5.	(v) d'identifier les possibilités de contributions du Conseil de l'Europe et/ou d'actions et de programmes complémentaires du Conseil de l'Europe, en prenant en compte les activités d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE
5.1.	Actions et programmes
	<p>Modalités Mandat du CDCPP.</p> <p>Calendrier 2015</p> <p>Résultats attendus Une coopération est développée avec les réseaux de hauts fonctionnaires/ professionnels pour promouvoir la mise en œuvre des conventions.</p> <p>Bénéficiaire(s) Délégation du CDCPP, Ministères concernés</p> <p>Situation actuelle : L'Union européenne, les Nations Unies, l'OSCE et d'autres organisations intergouvernementales ont un statut d'observateur dans les réunions plénières du CDCPP et participent à la mise en œuvre du programme de travail selon les sujets considérés. Des programmes joints sont également réalisés.</p>

6.	(vi) d'accomplir les missions prévues dans les Conventions pertinentes, notamment en matière de suivi des Conventions; d'apporter des conseils aux Etats membres, à leur demande, sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, assistance technique, y compris renforcement des capacités et activités de terrain, ainsi que projets pilotes, systèmes d'information, stratégies de sensibilisation du public, dans le cadre des ressources existantes
6.1.	Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices
	(Même résultat que pour point iii)
7.	(vii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité ¹ , en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres
7.1.	Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres
	<p>Modalités Un groupe d'experts spécialistes des traités internationaux relevant du secteur audio-visuel révisé la Convention européenne sur la coproduction cinématographique</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus La Convention européenne sur la Co-production cinématographique est révisée avec l'aide d'un groupe d'experts nationaux spécialistes des traités internationaux relatifs au secteur audiovisuel.</p> <p>Bénéficiaire(s) Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Situation actuelle La deuxième réunion du groupe de travail CPP-CINE s'est tenue le 29 et 30 septembre à Paris pour mettre en œuvre la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique (CECC) et pour étudier les besoins recensés par une évaluation indépendante du Fonds Eurimages (Olsberg SPI, novembre 2013), conformément aux décisions prises en 2013-2014 par le CDCPP et le GR-C. Cette réunion a rassemblé 12 experts nationaux et un observateur. Après un échange des vues sur les aspects juridiques et les diverses possibilités applicables à la révision de la Convention, le groupe a opté pour le format d'une <i>Convention révisée</i>. Cette option offre l'avantage d'une entrée en vigueur rapide, alors qu'un <i>protocole d'amendement</i> exigerait une ratification préalable par les 43 signataires de la Convention existante. Le CPP-CINE a réexaminé les propositions émises lors de la première réunion d'avril 2014 (taux de cotisation, droits des coproducteurs, procédures d'application et système d'évaluation par points) et s'est accordé sur les points ouverts tels que échelles de points pour les films d'animation et les films documentaires ; référence à la Convention 2005 de l'UNESCO ; mise à jour des annexes et ouverture de la Convention à des pays non européens. Cette dernière question n'a pas fait l'unanimité mais, du fait que la majorité des experts soutenait l'ouverture de la CECC à des pays non européens, il a été convenu de soumettre la proposition à la Conférence des Parties. Cet événement, prévu les 30 et 31 mars 2015 à Strasbourg, doit conclure le processus de révision technique. Le CDCPP examinera en séance plénière, du 1^{er} au 3 juin 2015, le nouveau texte et le transmettra au Comité des Ministres. Après approbation, le processus de ratification de la Convention révisée pourrait commencer.</p>

7.2	Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)
	<p>Modalités Les Délégués ont chargé les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité.</p> <p>Calendrier 2014-2015</p> <p>Résultats attendus Examen des conventions/protocoles placés sous la responsabilité du CDCPP.</p> <p>Lors de sa 3^e réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a discuté de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et, après avoir voté (6 voix pour, 5 contre, 28 absentions), a décidé de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat.</p> <p>Situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 28 novembre 2014, le Secrétariat a envoyé un questionnaire aux Membres du CDCPP concernant le Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe placées sous la responsabilité du CDCPP – Voir Document CDCPP-Bu(2015)3. - La question de l'éventuelle adoption d'un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage sera examinée lors de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, puis sera portée à l'attention 4^e Session plénière du CDCPP (Strasbourg, Palais de l'Europe, 1-3 juin 2015) qui fera ensuite rapport au Comité des Ministres.

II.

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Bureau est invité à prendre note du calendrier suivant des réunions organisées par le Conseil de l'Europe.

A partir de mars 2015

Date et lieu	Titre de la réunion
(18) 19-20 mars, Strasbourg	8 ^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
30-31 mars, Strasbourg	CPP-CINE Conférence des parties pour la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique
16-17 avril, Strasbourg	Réunion du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
16-17 avril, Bruxelles	Conférence internationale de clôture sur la 30 ^e exposition d'art du Conseil de l'Europe « Soif de liberté. L'Art en Europe depuis 1945 »
22 avril, Centre européen de Jeunesse, Strasbourg	Événement de clôture du réseau universitaire européen d'études romani sur « La contribution de la recherche universitaire dans les politiques d'inclusion des Roms »
23-24 avril, Namur, Belgique	Conférence des Ministres responsables du patrimoine
1-3 juin, Strasbourg	4 ^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)
30 septembre, 1-2 octobre, Andorre la Vieille (Principauté d'Andorre)	16 ^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière »
Octobre, Wroclaw (date à confirmer)	Réunion annuelle des auteurs du Compendium et Forum public
Décembre (date et lieu à confirmer)	Conférence de lancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie
Date et lieu à confirmer	Deuxième réunion de plateforme sur la culture et la numérisation